INSCRIPTION UCKNEF BASKET

Saison 2025-2026

NOM / Prénom :	Date de Naissance :

Profession de la mère :	Profession du licencié :
Profession du père :	

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE	Tarifs licences		
		Entrainement et match	Licence entrainement	**Calcul**
Eveil basket	2022 - 2021		130 €	
U7	2020 - 2019		150 €	
U9	2018 - 2017	195 €	150 €	
U11	2016 - 2015	230 €	170 €	
U13 - U15 - U18	2014 - 2008	255 €	190 €	
SENIORS : SF2-SF3 et SM2-SM3	à partir de 2007	255 €		
LOISIRS	-	125 €		
DIRIGEANT - COACH JOUEUR	-	95 €		
ARBITRE OFFICIEL	-	0 €		
COACH ou ENTRAINEUR NON JOUEUR	-	0 €		
Mutation (à partir de U15)		+60 €		

Montant de l'Assurance si différente de l'option A				
- Option A	0 €	- Option A + Complémentaire	+0,50 €	
- Option B	+6,39 €	- Option B + Complémentaire	+6,89 €	

Option Basket au Collège du Sacré-Cœur	+75 €	
Inscription école d'arbitrage UCK NEF (à partir de U15)*	Gratuit	

Renouvellement avant le 10 Juillet 2025 (dossier complet)	**-20 €**	
Remise désignations* (minimum 15 dans l'année) à partir de U18	-100 €	☐

Réduction famille : (precisez nom/prenom du licencié)			
	- deuxième inscription	-20 €	
	- troisième inscription	-35 €	
	- quatrième inscription	-50 €	
Pass' Sport (de 14 à 17 ans)	(remise du bon ou remise d'un chèque de caution)	-70 €	
Bon CAF		-45 €	
-10% pour les mécènes et sponsors		-10%	

Je souhaite faire un don à mon club	

	TOTAL	

Modes de paiement :

- Virement bancaire - IBAN à saisir : FR76 1558 9569 1403 1357 6234 305 / BIC : CMBRFR2BXXX
  Merci de préciser en libellé le Nom, Prénom et Année de naissance du licencié
- Paiement en ligne via le lien Hello Asso
  - Carte Bancaire
  - Espèces
- Chèque (à l'ordre de l'UCKNEF Vannes Basket) : x
  5 chèques max
- Chèques Vacances ou Coupons Sport pour un montant de

Validation du dossier après saisie sur internet, retour de cette fiche renseignée, signature de la charte du licencié et règlement

*Remise désignations week end: la remise sera effectuée à partir de 15 désignations effectuées (hors désignations pour Technique)

* Ecole d'arbitrage : engagement sur l'année et présentation à l'examen d'arbitre officiel en fin de saison

CHARTE DU LICENCIE

Préambule *:* La charte du joueur de l'UCK NEF régit les relations entre l'adhérent et l'ensemble de la vie du club.

Article 1 : Chaque adhérent et parent d'adhérent mineurs acceptent de respecter le présent règlement en le signant en même temps que sa licence et de s'impliquer dans la vie du club.

Article 2 : Chaque joueur est **tenu de participer aux entraînements de son équipe**. Un entraîneur est désigné pour chaque entraînement. Les parents doivent s'assurer de sa présence avant de laisser leur enfant dans les salles de sport. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir son entraîneur.
La ponctualité est une forme de respect des autres. Chaque joueur s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement et match

Article 3 : **La présence aux compétitions pour toute la saison est obligatoire** et dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club ; toute absence doit être signalée à l'entraîneur le plus tôt possible.
Les déplacements sont effectués par les parents ou les joueurs selon les plannings établis par le club.
Chaque équipe représente le club et se doit d'avoir un comportement irréprochable à domicile comme à l'extérieur vis-à-vis de son coach, des adversaires, des officiels, des dirigeants et de leurs décisions.

Tout manquement sera sanctionnable selon les décisions du conseil d'administration ou du président du club.

Pour les sanctions sportives (technique), le licencié sera désigné d'arbitrage le week-end : 3 matchs mini ou 2 matchs jeunes/seniors. A partir de la 2ème le club demandera le remboursement des sanctions financières.

Article 4 : Les entraîneurs sont seuls responsables de la composition des équipes en début de saison. Ils peuvent modifier ces équipes en cours de championnat.
Les parents des joueurs et joueuses s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain.

Article 5 : *Le droit à l'image*
Les photos de vos enfants prises par les responsables de l'association peuvent être utilisées dans le cadre de l'association. Le club se réserve également le droit d'utiliser la base de données pour ses partenaires.

Article 6 : La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est indispensable et s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté.

Article 7 : Tout adhérent s'engage à respecter les locaux ainsi que le matériel (panneaux, ballons, maillots, vestiaires …).

Article 8 : L'UCK NEF basket-ball dégage toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels.

Article 9 : Chaque adhérent s'engage à régler sa licence en début de saison.

Je soussigné_____, licencié du club de l'UCKNEF Vannes Basket ou parent du licencié _____, a pris connaissance de la Charte du Licencié et s'engage à la respecter.

Fait à :

Signature du Licencié

Signature du représentant légal du Licencié